



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE MIXTE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME - N° dossier : PU 53420 DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT - N°DOSSIER PE 109/2024

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Square Frans Hals 1 à 5

Identité du demandeur : Association des copropriétaires à Anderlecht, Square F. Hals 1-5, Rés. Peintres de l'Europe

Demande de : PROJET MIXTE : Régulariser 8 emplacements supplémentaires de parking à l'air libre (77 au total) Exploitation d'un parking souterrain de 48

emplacement et à l'air libre de 29 emplacements

Activité principale :

Périmètre et zone : PRAS : espaces structurants, zone d'habitation à prédominance résidentielle

Motifs principaux de l'enquête :

PU: art 176/1 MPP dans le cadre d'un projet mixte qui requiert à la fois un permis d'environnement de classe 1B ou 1A et un permis d'urbanisme

1B: article 40 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

PE: 1B: article 40 et 41 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement. Exploitation des rubriques suivantes: 68B parking (77 emplacements).

L'enquête se déroule : À partir du 15/09/2024 et jusqu'au 14/10/2024 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : https://openpermits.brussels

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : Administration communale d'Anderlecht service Permis d'Urbanisme rue de Veeweyde, 100
- du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h30 (sur rendez-vous tel : 02/800.07.74 ou par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)
- le lundi entre 18 heures et 20 heures (sur rendez-vous tel : 02/800.07.74 ou par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)

## Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention de : service Permis d'urbanisme

à l'adresse postale : rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht au plus tard le 14/10/2024

- Par courriel: commissiondeconcertation@anderlecht.brussels
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

## Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

- Le **jeudi 24 octobre 2024**, à l'adresse : rue de Veeweyde, 100

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Anderlecht, le 04/09/2024 Pour le Collège,

Par délégation :

Pour le service Permis d'urbanisme

M. BREYNE

Responsable du service

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier

